



NOTICE D'INFORMATION - SEJOUR RANDO 2025- 05

1, place A. Mounié-92160 ANTONY

Tel: 01 42 37 09 41

E-mail : avf@avfantony.com

Web: <http://avfantony.com>

Week end sur La Loire **

(du samedi 30 mai au lundi 1 juin 2026)

Animateur : Jean-Claude PICHON

Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, pratiquant régulièrement l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2025-2026 avec assurance IRA à minima.

Nombre de participants : 10 au minimum, 15 au maximum

Dates : du samedi 30 mai au lundi 1 juin 2026.

Ce séjour de 3 jours avec 2 nuitées est basé sur un déplacement en voitures personnelles, avec co-voiturage.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre en étoile dans un environnement de forêt et bords de fleuve sans dénivelé significatif. Les participants au séjour s'engagent à participer chaque jour aux activités proposées.

Au total sont prévues 3 randonnées, sur une distance de 15 à 20km. Les temps de marche journaliers seront de 4h à 5h.

Programme susceptible d'être modifié en fonction des conditions locales.

Le début du séjour est fixé au samedi à 10h, pour une première randonnée vers Beaugency avec pique-nique tiré du sac, avant de prendre possession des chambres le soir à Blois.

La fin du séjour est fixée au lundi 1 juin vers 16h après la randonnée et le transfert aux voitures. Les chambres devront être libérées le matin avant la rando.

HEBERGEMENT

L'hébergement se fera à Blois, hôtel Saint Jacques.

L'hébergement est réservé en ½ pension, en chambres de 2 personnes. Les pique niques du midi sont à la charge de chacun.

Des chambres single sont possibles en nombre très limité.

COUT DU SEJOUR

Le prix du séjour est fixé à 145,00 € par personne, en chambre double. Supplément single de 40€ (si disponible).

Ce prix comprend :

- La ½ pension, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- Chambre à 2 personnes,
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY
- L'éventuel "pot de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage aller/retour et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les pique-niques du midi
- Les dépenses et consommations personnelles, les boissons
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 400 kms y compris aller-retour et trajets sur place).

Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun aux frais du déplacement (trajet A-R et trajets sur place).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913E – SIRET : 30358816400044.

Les inscriptions définitives ne seront faites que pour les participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

PRE-INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 07/12/2025 au plus tard.

Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour via le site Internet AVF Rando.

Début des Pré-inscriptions : 09/12/2025 - Fin des Pré-inscriptions : 14/12/2025.

Priorité sera donnée aux personnes n'ayant pas déjà été inscrites à un des séjours 2026.

INSCRIPTIONS

Les préinscrits retenus en fonction de la règle de priorité ci-dessus et dans la limite des places disponibles se verront proposer dès le **18/12/2025** un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives.

AVF ANTONY vous fera ensuite retour de l'exemplaire du Contrat signé de sa part.

REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB)

Par CB : Avant le 25/12/2025

Vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé, avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 30/03/2026**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

-Annulation faite, au plus tard, le **30/03/2026** : restitution des sommes versées moins les frais.

-Annulation postérieure au **30/03/2026** : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

En tant que de besoin, une réunion des participants pourra être organisée 1 à 2 mois avant le début du séjour.

Amicalement,

Jean-Claude PICHON, Animateur du séjour

Alain DUPRAT, Responsable tourisme

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurance.